



Solidaires
SYNDICAT NATIONAL
Finances
Publiques

Solidaires
DOUANES

GT Ministériel du 02/12/2019

Transfert Taxe Spéciale sur
les Véhicules Routiers (TSVR)

Liminaire commune

Si on est agent des Douanes implanté au Service National Douanier de la Fiscalité Routière (SNDFR) ou à la Recette interrégionale de Metz, **on peut éprouver un sentiment étrange pour un agent public : le fonctionnaire n'a parfois pas de pire ennemi que l'État lui-même.**

En effet, la destinée dans ce domaine n'est rien moins qu'hallucinante.

On a créé la Taxe Poids Lourds (TPL). Voilà un service d'avenir que l'administration a vendu en interne et en externe. Des agents rassurés font une mobilité, ce qui n'est pas anodin dans une vie professionnelle et personnelle. Et patatras suite à une décision politique, exit la TPL !

Certes, c'est un choix politique. On ne se privera pas ici du plaisir amer de rappeler à ce sujet une intervention sur un plateau télé où une responsable politique avait démontré sa maîtrise du dossier en ignorant les agents des douanes concernés ! Ce n'est peut-être qu'un épiphénomène mais en tout cas les agents ne l'ont pas oublié !

Il ne s'agit pas de viser spécifiquement cette responsable. En fait, les agents ont, au cas d'espèce, quelque raison de mettre la plupart des décideurs dans le même sac comme le dit l'adage populaire ... Histoire de ne pas vous alarmer, on ne vous dit pas ce que les agents feraient dudit sac. Mais vous le devinerez assez aisément.

Car c'est encore une décision politique (pour ne pas dire dogmatique ...) qui tombe sur le râble des malheureux Messins. Après la fin de la TPL, voici donc l'explosion en plein vol de la TSVR et du SNDFR par voie de conséquence. C'est à se demander si d'aucun dans quelque sphère du pouvoir ne nourrirait pas un curieux racisme anti-lorrain ...

Drôle ? Non, pas vraiment. On voit ici un Etat perdu, prenant des décisions à l'emporte-pièce et/ou une vérité quasi-divine (l'aspect pérenne et d'avenir d'un service) est battue en brèche deux ans près. Si on veut que l'État soit respecté, ce n'est pas forcément la meilleure des façons de s'y prendre.

Vous n'êtes peut-être pas très à l'aise sur ce sujet avec toutes ces tribulations – dont vous n'êtes effectivement pas comptable personnellement –, mais ceux qui connaissent le plus grand malaise sont évidemment les agents. Avant de les faire croire à la parole de l'État, vous vous doutez qu'il faudra un certain temps ...

Dans un tel naufrage, on espère que l'État aura la décence de s'occuper convenablement de ceux et celles qu'il a joyeusement chahutés. On serait tenté de dire que c'est bien le minimum qu'il leur doit.

Quant la mission qu'on voit partir sous d'autres cieux, on peut bien sûr s'interroger sur son avenir.

Si on a bien compris, la mission est transférée sans les moyens.

Elle générerait aussi quelques contentieux qui ne seront peut-être pas la priorité des services qui vont reprendre cela en plus de leurs missions actuelles.

Au final même si ce n'est peut être pas le sujet le plus fondamental en termes d'enjeu d'État, on est quand même sur 177 millions d'euros au dernier chiffre connu. Sans vouloir être trivial plus que de raison, entre les avoir et ne pas les avoir ...

Mais surtout, on risque de voir cette taxe là rejoindre le club (secret) des fiscalités « où paient qui veut bien », car entre l'auto-liquidation et des contrôles défailants, le risque est réel. Et ceci est à l'évidence un phénomène grave pour le ministère chargé des deniers publics, mais aussi des effets politiques recherchés à travers une fiscalité. Ceci est bien évidemment le cas dans le domaine qui nous occupe aujourd'hui. Et les choses qui se mettent en place n'ont en l'espèce rien de rassurant.

GT Bi-directionnel

DGFIP-DGDDI

Transfert TSVR

Compte rendu



10 décembre 2019



UN CAS D'ÉCOLE



POURQUOI FAIRE SIMPLE QUAND ON PEUT FAIRE COMPLIQUÉ ?!

Un groupe de travail bi-directionnel (DGFIP/DGDDI) s'est réuni à Bercy le 2 décembre pour traiter du transfert de la Taxe Spéciale sur certains Véhicules Routiers (TSVR), qui devrait passer des mains de la DGDDI à celles de la DGFIP si le projet de Loi de finances est voté en l'état.

FICHE D'IDENTITÉ

La Taxe Spéciale sur certains Véhicules Routiers touche les camions. C'est un instrument fiscal, qui a également pour objet de faire contribuer ces « usagers à fort impact » à l'entretien du réseau routier.



Elle concerne 73 000 redevables et rapporte 177 millions d'euros (2018). Elle a donné lieu à 91 missions de contrôle (chiffre en baisse constante ...). Ces vérifications ont abouti à 1755 contentieux pour un montant total de 2,2 millions d'euros (2018).

Elle est gérée par un centre national situé à Metz, **le Service National Douanier de Fiscalité Routière** (S.N.D.F.R.) et par la Recette Interrégionale des Douanes de Metz. Un peu plus d'une centaine d'agent.e.s se consacrent à cette tâche.

UN BRIN D'HISTOIRE ... (DE FOUS ?)

Le Service National Douanier de Fiscalité Routière est une création récente (2015). Mais il a pris la suite du **Centre Taxe Poids Lourds**. Pour gérer cette taxe morte née, à ambition environnementale, l'administration, avait créé ce service national implanté à Metz afin de compenser la perte massive d'emploi du Ministère des Armées dans cette agglomération.

En résumé, il est créé une taxe (la TPL) et un centre national dédié (à côté d'une structure privée de gestion mise en place par la société qui avait hérité de la concession). Pour le constituer des agent.e.s effectuent une mobilité, afin de remplir cette mission. Des sorties de stage y sont affectées avec une période de résidence obligatoire.

Suite aux « bonnets rouges », tout ceci explose. Au passage, une ministre s'illustre en ignorant qu'une centaine d'agent.e.s des Douanes étaient embarqué.e.s dans ce naufrage ... Grand souvenir pour les agent.e.s de la Douane et belle preuve de maîtrise des dossiers par nos politiques ...

Puis le **SNDFR** a été créé sur le site pour éviter une sombre destinée pour lesdit.e.s agent.e.s.

A chaque fois, il est dit aux agent.e.s qu'il s'agit d'une mission pérenne, un sujet d'avenir et qu'ils pouvaient dès lors travailler tranquillement.

En moins de 5 ans, le système explose une deuxième fois et cette fois ci définitivement.

La trajectoire prévue est assez brutale : la taxe sera de la compétence de la DGFIP. Mais elle sera désormais auto-liquidée. Le changement sera opéré sur 2 ans.

Une constante : A chaque fois, l'Administration remercie les agent.e.s des Douanes, en n'oubliant pas de préciser : qu'ils et elles n'ont pas démerité et qu'elle, l'administration, va « essayer » de voir ce qu'elle peut faire d'elles, d'eux.

Cette fois ci : décision est prise d'implanter une mission de la Direction Générale des Douanes, **le traitement des Renseignements Contraignants** (RTC), spécificité douanière (il s'agit du classement des marchandises dans la nomenclature douanière pour l'application de la fiscalité et des différentes mesures douanières). Ceci devrait concerner 35 emplois (avec un problème de catégories). ...Et les autres ? ...

.../...

Euh ... S'ils, elles ont envie de faire évoluer leur vie professionnelle, leur carrière, surtout qu'ils n'hésitent pas ! C'est malheureusement en gros la réponse (navrante) que nous avons eu ...

Du côté de la DGFIP, le tableau n'est guère plus brillant. La gestion sera confiée aux **Services des Impôts des Entreprises** (SIE), qui sont déjà sous l'eau ... un peu plus un peu moins tant que l'on a l'ivresse des profondeurs ...

Un point qui pourrait être « amusant » : auparavant la Douane gérait cette fiscalité sur environ 90 bureaux de douane. Ensuite tout a été concentré dans un centre national. Et, voilà maintenant que cette fiscalité sera réparti sur une multitude de services. C'est ce qui s'appelle avoir de la suite dans les idées ... Dommage, c'est un peu une qualité que les citoyen.ne.s et les usager.e.s attendent de l'État.

Au niveau des contrôles, ces derniers seront confiés aux services de vérification et à la **Direction des Vérifications nationales et Internationales** (DVNI). Mais eu égard au montant moyen des redressements, il y a fort peu de chances que ces services ciblent cette mission, en plus de leur plan de charge actuel.

Un élément est plus que patent. Certes, le montant récolté n'est pas énorme pour l'État, même s'il n'est pas négligeable pour autant.

Mais on voit que ce que cherche l'État, c'est avant tout d'agir sur la charge de la collecte de l'impôt. Il veut baisser celle-ci à la hussarde. La TSVR a un taux d'intervention (rapport masse collectée / moyens engagés) a peu près égale à 10 %. Le rêve est de le ramener au champion toutes catégories, à savoir la TVA, qui est à 0,34 %.

Si le transfert abouti à une baisse de la masse récoltée, l'État l'admet, dès lors que celle-ci reste dans les limites de la décence. Il est vrai que tout ceci est largement inspirée par des libéraux. Et bien ... ça se voit !

Avec des services (les SIE) déjà surchargés et des contrôles qui seront largement hypothétiques nos responsables politiques et administratifs vont se retrouver avec un état de fait assez détestable pour la chose fiscale publique : **une fiscalité qui sera assez largement marquée par le « s'en acquitte qui veut bien »**. Assez douteux en terme de principes ...

Le **Service de la Législation Fiscale** (DLF) travaille actuellement sur la réécriture de cette taxe : changement d'administration, de termes à échoir elle passe à termes échus avec dépôt et paiement d'une seule déclaration, mais aussi sur l'assiette de la taxe... Une proposition sera soumise aux entreprises via les consultations publiques sur le site du ministère, afin d'obtenir leur agrément ? Et éviter ainsi tout désagrément ?



Encore une fois nous constatons que le changement est assez dogmatique. C'en est presque un cas d'école ...

Casser quelque chose qui fonctionne et dans lequel une administration et ses agent.e.s se sont investi.e.s et démontré.e.s leurs compétences, puis **transférer** tout cela vers une autre administration qui n'en finit pas elle aussi de subir des restructurations, des abandons de services rendus aux usager.e. et de prendre des coups les uns plus terribles que les autres.

Il est manifeste que Bercy a l'air déterminé sur ce dossier. Sauf coup de théâtre du côté du Parlement (hypothèse compliquée ...), ce (triste) parcours est balisé.

La tendance de fond est clairement de créer une seule « caisse » publique au niveau de l'État, quoiqu'il advienne et quels que soient les obstacles. Une fois que nous avons compris cela, nous avons compris l'essentiel de cette stratégie.

Pour Solidaires, celle-ci va faire des gros dégâts chez les agent.e.s. Ces dernier.e.s sont, comme l'accoutumée, une simple variable d'ajustement. A l'heure actuelle, le discours servi s'agissant de leur devenir n'a rien de convaincant, c'est même plutôt le contraire. Or, c'est la plus élémentaire des décences de veiller au sort de ceux qui subissent les conséquences de ces mesures de plein fouet. Le ministère est et sera bien évidemment attendu sur ce point.